

femme lui a lancé une casserolle ou un chaudron par la tête. Ce n'était vraiment pas la peine de noter cet incident banal, et je dois dire que l'ex-secrétaire de Son Excellence n'est pas observateur, car il saurait que sur cent unions *bien assorties*, et consacrés par les autorités catholiques, au Canada, ou ailleurs, il y a au moins quatre-vingt-dix couples qui se battent et se maudissent du matin au soir et du soir au matin, jusqu'à l'époque où les aspérités des angles se soient usées par le frottement et alors ils vivent dans une paix armée relative, tout en se regardant en chiens de faïence. Il y a bien encore une explosion de temps à autre, mais au bout de quinze ou vingt ans, les deux conjoints peuvent être assimilés à deux vieux volcans qui n'ont plus ni feu, ni lave à rejeter, et ils redeviennent bons amis.

Il devrait savoir aussi, ce bon Monsieur Delpit, que, entre Irlandais, deux époux qui ne se battent pas n'ont aucune affection l'un pour l'autre, et ceci me rappelle une aventure qui m'est arrivée il y a déjà bien des années. Appelé par mon service à rentrer dans une maison de la rue McCord, j'y trouvai un mari et sa femme qui se battaient avec un courage qui ne laissait rien à désirer. Les chances étaient à peu près égales. J'eus la fâcheuse idée d'intervenir et j'attrapai une rossée en règle administrée par les deux, qui continuèrent de plus belle après m'avoir mis hors de combat. Depuis ce temps-là, je ne me mêle plus des querelles de ménage.

\* \* \*

J'ai déjà dit et je répète qu'au point de vue canonique et légal, l'action de l'Officialité est correcte et basée sur le Code Civil, mais il est temps d'apporter un remède à une loi inepte qui est de nature à ébranler

tout notre édifice social, et à multiplier les unions interlopes où le seul sacrement et le contrat ne consistent que dans le bon plaisir de l'un ou de l'autre des parties.

Modifiez la loi au plus tôt.

VIEUX-ROUGE.

—

Au moment de mettre sous presse, j'apprends la mort de mon vieux camarade et ami. Arthur Buies est mort à Québec, entouré des siens, à l'âge de 61 ans. Un simple devoir de gratitude s'impose à moi dans les circonstances, celui de lui dire adieu et de lui envoyer dans l'au-delà un remerciement ému pour toutes les bontés qu'il m'a prodiguées, et surtout pour les leçons qu'il m'a données, car je dis hautement que si je suis en état aujourd'hui d'écrire une phrase en français, je le dois à cet excellent ami.

A la semaine prochaine.

V. R.

## NOUVELLE CONDAMNATION

Il semblerait que l'Ordre Indépendant des Forestiers faisait une concurrence désastreuse à la Société des Forestiers Catholiques, puisque l'évêque de Charlottetown, un monsieur McDonald, a jugé à propos de défendre à ses ouailles d'en faire partie "sous peine d'être exclues des privilèges que l'Eglise accorde à ses enfants."

Monsieur McDonald a suivi l'exemple de ses collègues de Québec, et ne donne aucune raison, plausible ou autre, pour expliquer cette censure appliquée à tous les membres de l'Ordre Indépendant. Plusieurs des affiliés ont déjà payé des sommes considérables; les bénéfices qu'ils reçoivent au décès sont une garantie pour la veuve et les orphelins; l'organisation de la